



48è COUPE DE L'AVENIR Open-14è Coupe 85cc- 6è Coupe 65cc

REGLEMENT PARTICULIER.

5 et 6 octobre 2019

Titre de la manifestation :48^e Coupe de l'Avenir
N° de la manifestation :EMN 20/420
Classes :65cc, 85cc & Open
FMN responsable :FMB

Fédération Motocycliste de Belgique

Chaussée de Louvain, 550/bte 7
B-1030 BRUXELLES
Tél. : 00 32 (0)2.736.53.97
Fax : 00.32(0)2 732 01 28
E-mail : info@fmb-bmb.be

Lieu de la manifestation : **BAISIEUX** (commune de **Quiévrain** – à 3 km de Quiévrain, à 25 km de Mons et 18 km de Valenciennes)

Accès : coordonnées GPS : 50.383574,3.689351

Adresse : 235, rue Jules Ansiau, 7380 Quiévrain(Baisieux) Belgique

1. PARCOURS :

Nom :Circuit de la « Ferme des Monts »
Longueur de la piste :1 500 mètres
Largeur minimale :8 mètres

2. ORGANISATEUR :

Nom :**Motocross Club Hauts-Pays ASBL**
rue Grison 16b
7387 HONNELLES
Président : Lambin Tanguy

Secrétariat de la manifestation: **Bernard NION**
rue Verte Vallée 11b
7387 HONNELLES
Tél +32 475 34 28 82
e-mail : info@coupedelavenir.be

3. Accueil – Race office – WELCOME :

Adresse:

- « Juste à l'entrée du circuit », 235 rue Jules Ansiau, 7380 Quiévrain (Baisieux)
- Tél. : +32 475 34 28 82

Ouvert :

- **Vendredi** **4 octobre 2019:** **de 12h00** **à 21h00**
- **Samedi** **5 octobre 2019:** **de 7h00** **à 21h00**
- **Dimanche** **6 octobre 2019:** **de 7h00** **à 14h00**

4. OFFICIELS :

- Jury International :** **Président du Jury :** Christian Dejasse
Membre du Jury : Martin Pesser
Membre adjoint : à choisir parmi les délégués selon le cas.
- Directeur de course :** Francis Prince
- Commissaires sportifs :** Arnold Bonnet, Gert Verreyt , Walter Haentjens, Willy De Rauw.
- Chrono :** Goeman Tanja, Houben Ann, Beckers Godelieve, Vanderauwermaulen
Camille, Rita Geerts
Computer : Nijs Danny , Desiron Sylvain
Transpondeurs : Luytens Chantal
Grille de départ : Op de Beeck Gust en Ronny
- Délégués Techniques :** Lieven Van Weyenberg, Charles Claes, Jean-Pierre Damiaens, Guido Damiaens,
Kathleen Depuydt, Wim Smolders .
- Environnement:** Olivier Martin
- Responsable Paddock:** Robert Nisolle

- La compétition est organisée conformément au Code Sportif de la FIM Europe et de la FMB, et au présent Règlement Particulier qui a été examiné et approuvé par la FMB.
- La Coupe de l'Avenir se compose de 3 épreuves : **une « Coupe de l'Avenir Open -21ans » une « Coupe 85cc » et une « Coupe 65cc » .**
- Une Coupe de Belgique Inter-Fédérations est prévue en supplément. Les vainqueurs des différentes catégories de cette épreuve, formeront une équipe « Coupe de l'Avenir » et participeront aux manches qualificatives et aux courses de la Coupe de l'Avenir avec les équipes nationales.
- Il y aura maximum 15 équipes nationales + une équipe issue de la Coupe de Belgique Inter-fédérations -21ans.
- Le 1^{er} contrôle du circuit aura lieu le vendredi 04 octobre à 15 heures.
- Une réunion avec les organisateurs aura lieu le vendredi 04 octobre à 17 h. au local du Jury.

5. ENGAGEMENTS :

Les formulaires d'engagement dûment approuvés par la FMN du participant doivent être envoyés **avant le 16 septembre 2019** au secrétariat de la manifestation à l'adresse susmentionnée.

Le secrétariat de la manifestation transmettra copie des demandes d'engagement à la FMB.

Le nombre de Nations est limité à 15 par Coupe. (Coupe de l'Avenir Open, Coupe 85cc, Coupe 65cc). En cas de plus de 15 nations inscrites, la préférence sera donnée aux Nations participant dans les 3 Coupes et aux premières Nations inscrites.

6. PARTICIPANTS :

Chaque équipe nationale sera formée de 3 pilotes.

Les pilotes d'une équipe doivent être titulaires du passeport du pays qu'ils représentent mais peuvent être titulaires d'une licence de toute FMN.

L'épreuve est inscrite au calendrier MX Open de la « FIM-EUROPE » et est accessible aux coureurs en possession d'une licence Européenne, Internationale ou Nationale avec une autorisation de sortie de leur FMN valable pour cette épreuve. (assurance normes FIM/FIM-EUROPE)

Un changement de coureur d'une équipe inscrite peut être autorisé jusqu'à la fin des Vérifications Techniques préalables à la manifestation.

La « **Coupe de l'Avenir Open** » est réservée aux pilotes ayant atteint les âges minimaux suivants : **13 ans en EMX125, 14 ans en EMX250, 15 ans en EMX2T et 16 ans en EMX OPEN.** La limite d'âge minimum débute à la date de l'anniversaire du coureur.

L'âge maximum est **17 ans** pour les EMX125 et **21 ans** pour les EMX250, EMX2T & EMX OPEN. La limite d'âge se termine à la fin de l'année de calendrier encours pendant laquelle le coureur atteint l'âge de 17 ou 21 ans.

Coureurs nés entre :01/01/2002 et 05/10/2006 pour EMX125

- **01/01/1998 et 05/10/2005 pour EMX250**

- **01/01/1998 et 05/10/2004 pour EMX2T**

- **01/01/1998 et 05/10/2003 pour EMX OPEN**

Les coureurs suivants ne peuvent pas participer à la « Coupe de l'Avenir Open » :

- Les pilotes classés parmi les 3 premiers au classement final d'un Championnat du Monde MXGP/MX2 d'une année précédente ou de l'année en cours.
- **Un pilote ayant déjà remporté le classement individuel de la « Coupe de l'Avenir Open »**

Les équipes nationales de la Coupe Open seront composées comme suit :

Pilote1 Un pilote sur motorcycle de la classe « MX2 » (EMX250 2T ou 4T). plus de 175cc et jusqu'à 250cc pour les moteurs 2 temps et 4 temps

Pilote2 Un pilote sur motorcycle de la classe « 125cc 2T »(EMX125 2T). jusqu'à 125cc pour les moteurs 2 temps

Pilote3 Un pilote sur motorcycle en classe « Open » (EMX 125, 250, 2T ou Open). plus de 125cc jusqu'à 500cc pour les 2 temps et plus de 175cc jusqu'à 650cc pour les moteurs à 4 temps

La « **Coupe 85cc** » est réservée aux pilotes ayant atteint l'âge minimum de **11 ans**. La limite d'âge minimum débute à la date de l'anniversaire du coureur.

L'âge maximum est **14 ans**. La limite d'âge se termine à la fin de l'année de calendrier en cours pendant laquelle le coureur atteint l'âge de 14 ans.

Coureurs nés entre 01/01/2005 et 05/10/2008.

Chaque équipe nationale sera formée de 3 pilotes.

Un pilote ayant déjà remporté individuellement la Coupe 85cc ne peut plus participer à cette Coupe.

Les équipes nationales de la Coupe 85cc seront composées comme suit :

3 pilotes sur motocycle au-dessus de 65cc jusqu'à 85cc pour moteur 2 temps

La « **Coupe 65cc** » est réservée aux pilotes ayant atteint l'âge minimum de **8 ans**. La limite d'âge minimum débute à la date de l'anniversaire du coureur.

L'âge maximum est **12 ans**. La limite d'âge se termine à la fin de l'année de calendrier en cours pendant laquelle le coureur atteint l'âge de 12 ans.

Coureurs nés entre 01/01/2007 et 05/10/2011.

Chaque équipe nationale sera formée de 3 pilotes.

Un pilote ayant déjà remporté individuellement la Coupe 65cc ne peut plus participer à cette Coupe.

Les équipes nationales seront composées comme suit :

3 pilotes sur motocycles au-dessus de 50cc jusqu'à 65cc pour moteurs 2-temps

7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

La « **Coupe de l'Avenir Open** » se déroulera en **3 manches** chacune de **20 min.** + 2 tours, chaque manche avec les 3 classes ensemble :

1 ^{ère} manche :	pilotes classes MX2 + 125cc 2T + Open
2 ^{ème} manche :	pilotes classes MX2 + 125cc 2T + Open
3 ^{ème} manche :	pilotes classes MX2 + 125cc 2T + Open

La « **Coupe 85cc.** » se déroulera en **3 manches** chacune de **15 min.** + 2 tours:

1 ^{ère} manche :	pilote 1 + pilote 2 + pilote 3
2 ^{ème} manche :	pilote 1 + pilote 2 + pilote 3
3 ^{ème} manche :	pilote 1 + pilote 2 + pilote 3

La « **Coupe 65cc.** » se déroulera en **2 manches** chacune de **12 min.** + 2 tours:

1 ^{ère} manche :	pilote 1 + pilote 2 + pilote 3
2 ^{ème} manche :	pilote 1 + pilote 2 + pilote 3

8. CONTROLE TECHNIQUE ET VERIFICATIONS :

Samedi 05 octobre 2019 : de 8h00 à 11h00

Courses le dimanche :

L'ordre d'entrée de chaque équipe à la ligne de départ pour les 3 courses sera déterminé par la somme des places des 2 meilleurs pilotes de l'équipe réalisé lors de la course qualificative. En cas d'ex-aequo, le résultat du 3ème pilote sera pris en considération.

C'est le manager de chaque équipe qui décidera qui sera le 1er pilote, le 2ème pilote et le 3ème pilote de son équipe pour aller à la grille de départ.

Tous les motocycles doivent être dans la zone d'attente 10 minutes avant le départ prévu de chaque course.

Voir Horaire ci-joint.

15. PRESENTATION DES EQUIPES :

La présentation des équipes se fera le dimanche avant la 1^{ère} course à **11h30 sur le podium.**

Tous les pilotes doivent se trouver dans la zone d'attente à **11h20.**

16. RESULTATS ET CLASSEMENT :

Indépendant de la classe, le vainqueur de chaque manche obtient 1 point, le 2ème deux points, le 3ème trois points, etc.

Tous les coureurs qui participent à la course, seront classés dans leur ordre d'arrivée et selon le nombre de tours effectués, c.à.d. tous les coureurs qui terminent la course dans le même tour que le vainqueur seront classés dans l'ordre qu'ils passent la ligne d'arrivée, suivis des coureurs avec un tour en moins, puis deux tours en moins, et ainsi de suite. Un coureur doit franchir la ligne d'arrivée dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur, c.à.d. les coureurs ont 5 minutes pour terminer le tour, sinon il ne sera pas pris en compte dans leur résultat. La procédure pour terminer l'ordre dans les résultats des coureurs qui n'ont pas terminé le tour dans les 5 minutes après l'arrivée du vainqueur sera selon le nombre de tours effectués et, en cas d'ex-aequo, selon leur ordre d'arrivée à la fin du tour précédent.

Le classement final par équipe (Coupe de l'Avenir Open/Coupe85cc/Coupe65cc) est déterminé de la manière suivante :

- 1) L'équipe gagnante de chaque épreuve respective, est celle qui a obtenu le total de points le plus bas en additionnant les 7 meilleurs résultats de ses coureurs pour les Coupe Open et 85cc, les 5 meilleurs résultats pour la Coupe65cc.
- 2) En cas d'ex-aequo, les résultats seront établis de la façon suivante :
 - a) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. parmi les 7 meilleurs résultats pour les Coupe Open et 85cc, parmi les 5 meilleurs pour la Coupe65cc
 - b) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la 3^{ème} course.
 - c) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la 2e course.
 - d) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la 1^{ère} course.
 - e) Si, toutefois, l'ex-aequo subsiste, les équipes en question seront classées à égalité.
- 3) Ces résultats seront complétés en additionnant les équipes n'ayant pas obtenu 7 résultats. Pour ces équipes, le même système de classement et départage des ex-aequo sera utilisé.

B) Un classement individuel sera établi de la manière suivante :

- a) Le coureur vainqueur individuel de la « Coupe de l'Avenir Open », de la « Coupe85cc » ou de la « Coupe65cc » est celui qui a obtenu le total de points le plus bas en additionnant ses résultats dans les 2 courses pour la Coupe65cc et dans les 3 courses pour les Coupe85cc et Coupe Open (les mêmes résultats/positions obtenus par le coureur pour le classement inter équipes seront également utilisés pour le classement individuel).
- b) En cas d'ex-aequo entre 2 ou plusieurs coureurs, il sera donné l'avantage au coureur ayant la meilleure position dans sa dernière course.
- c) Ces résultats seront complétés en additionnant les coureurs n'ayant pas obtenu 3 résultats, le même système de classement et départage des ex-aequo sera utilisé.

17. SUPER TROPHEE :

Un « **Super Trophée Challenge** » sera prévu pour la meilleure Nation présente avec 3 coureurs dans chaque Coupe (Coupe de l'Avenir Open, Coupe 85cc et Coupe 65cc).

La Nation gagnant le « Super Trophée Challenge » doit revenir et ramener cette Coupe d'échange l'année suivante.

Ce « Super Trophée Challenge » sera acquis définitivement après 3 victoires d'une même nation.

Règlement « Super Trophée »

- 1) La Nation vainqueur du « Super Trophée » est celle qui a obtenu le total des points le plus bas en additionnant les trois résultats de ses équipes, le résultat de l'équipe dans la Coupe 65cc, le résultat de l'équipe dans la Coupe 85cc et le résultat de l'équipe dans la Coupe de l'Avenir Open.
- 2) En cas d'ex æquo, les ex æquo seront classés selon leur résultat obtenu dans la Coupe de l'Avenir Open.
- 3) Ces résultats seront complétés en ajoutant les Nations n'ayant obtenu que 2 résultats. Les ex æquo seront classés à égalité.
- 4) Ces résultats seront complétés en ajoutant les Nations n'ayant obtenu qu'un seul résultat. Les ex æquo seront classés à égalité.

18. CARBURANT :

Conformément aux prescriptions de la FIM

19. ASSURANCES :

Par le fait de l'approbation du bulletin d'engagement, la FMN du pilote certifie que ce coureur est assuré en conformité avec les prescriptions de la FIM.

L'organisateur a contracté une assurance en responsabilité civile conformément à l'article 110.1.1. du Code Sportif de la FIM.

L'organisateur décline toute responsabilité pour des dommages survenus à une machine de course ou de réserve, aux accessoires et au matériel, qu'il s'agisse d'incendie, d'accident, du feu, de vol ou de détérioration ou d'autre.

20. ENVIRONNEMENT :

- Respectez les responsables de parking ainsi que l'espace réservé à chaque véhicule,
- Suivez le fléchage d'accès au site, ne détruisez pas les clôtures et respectez les plantations,

- Respectez les consignes de sécurité non seulement pour vous mais aussi pour les pilotes... Respectez les zones neutres,
- Ne traversez pas la piste durant les courses et ce pour quelque motif que ce soit,
- Les secours sont là en cas d'aide à apporter aux pilotes,
- Tenez votre environnement propre, utilisez les poubelles ainsi que les sacs poubelles distribués aux pilotes,
- Utilisez les sanitaires (WC/DOUCHES) mis à votre disposition, tenez-les propres, pensez aux suivants,
- Respectez les injonctions des commissaires de piste,
- Utilisez les containers mis à votre disposition pour les huiles et pneus usagés,
- L'utilisation d'un tapis environnemental est obligatoire,
- **Il est totalement interdit de laver les motos dans le parc pilote, une station de lavage est à votre disposition, il est impératif de laver sans l'usage de produits chimiques (par exemple détergent/savon)**
- **Pour éviter des écrans jetables dans la prairie causant des problèmes pour le bétail, l'usage de lunettes « tear-off » par les participants est interdit, seulement des lunettes « roll-off » sont autorisés.**
- Il est totalement interdit de faire du feu sur le site,
- Il est strictement interdit de rouler dans les paddocks et sur le circuit avec tout engin motorisé sous peine de sanctions,
- Respectez les personnes moins valides, aidez-les à participer au magnifique spectacle en ne leur bouchant pas la vue,
- Aucune bouteille en verre n'est autorisée sur le site,
- Tenez vos chiens en laisse et pour certaines races, n'oubliez pas leur muselière.

21. RECLAMATIONS :

Toute personne ; coureur, équipe, sponsor, constructeur, officiel etc. – détenteur d'une licence FIM/FIM-EUROPE/FMB et se considérant lésé à la suite d'une décision prise pendant une manifestation sous l'autorité de la FMB, a le droit de présenter une réclamation contre cette décision. En règle générale, toute réclamation contre l'admission d'un coureur, équipe ou d'une machine inscrit doit être présentée avant le début des entraînements officiels.

Toute réclamation concernant les résultats doit être présentée au Jury dans un délai de 30 minutes, au plus tard, après la publication des résultats.

Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire de la FMB et être accompagnée d'une caution de 115 €.

Si la réclamation demande l'ouverture de la machine une indemnité de démontage à charge du réclamant doit être déposée dans les mains du directeur de course.

Ces indemnités sont de : 165€ si le motorcycle est équipé d'un moteur 2 temps
325€ si le motorcycle est équipé d'un moteur 4 temps

Le mécanicien dont le motorcycle doit subir un démontage du moteur reçoit l'indemnité, si la moto est déclaré conforme par les contrôleurs techniques.

Il pourra être fait appel auprès du Comité Disciplinaire National dans un délai de 8 jours.

22. PRIX :

La « Coupe de l'Avenir Open » sera attribuée à titre définitif au pays victorieux, toutes classes confondues.

Une indemnité de déplacement sera convenue avant l'épreuve, entre l'organisateur et la FMN de chaque équipe engagée.

Un seul paiement par nation est prévu.

Le paiement des indemnités de déplacement aura lieu, dans les mains du manager de l'équipe, après la dernière réunion du jury vers 19h00.

23. CEREMONIE DE REMISE DES PRIX :

Les 3 premières équipes de chaque épreuve et leurs managers doivent prendre part à la cérémonie officielle de remise des prix, laquelle aura lieu immédiatement après la dernière course.

La « **Coupe Joël Robert** » sera également attribuée au vainqueur individuel de la « Coupe Open »

La « **Coupe Joël Smets** » sera également attribuée au vainqueur individuel de la « Coupe 85cc »

La « **Coupe Olivier Rougraff** » sera également attribuée au vainqueur individuel de la « Coupe 65cc »

24. DROITS DES ORGANISATEURS :

Les organisateurs, en accord avec le Jury et le directeur de course, se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications ou tous compléments qu'ils jugeraient utiles à la bonne marche de l'épreuve.

25. INTERPRETATION DU REGLEMENT :

L'interprétation du présent règlement est entièrement du ressort du Jury. En cas de contestation concernant l'interprétation ou s'il existe une différence entre les 2 textes, c'est le texte français qui prévaudra.

Le directeur de course :

Francis PRINCE

